

FAUT-IL EN FINIR AVEC LES SOLDES ?

Chaque année, ils reviennent : les soldes d'été, les soldes d'hiver, avec leurs promesses de bonnes affaires. Pourtant, ces dernières saisons, la magie ne prend plus. En janvier, les ventes pendant les soldes ont reculé de 13 %. De moins en moins de monde se presse dans les magasins ou remplit son panier en ligne. Alors, est-ce la fin d'une époque ? Les soldes ont-ils encore leur place aujourd'hui ?

Le premier problème, c'est qu'on ne les attend plus. Pourquoi patienter jusqu'à janvier ou juillet quand on peut profiter de promotions toute l'année ? Entre le Black Friday, les ventes privées, les diverses promotions en ligne, les occasions d'acheter moins cher se sont multipliées. Résultat : les soldes deviennent une promotion parmi tant d'autres.

Autre évolution : notre manière de consommer a changé. On achète moins, on fait plus attention à son budget, on évite les achats inutiles. Et quand on achète, on veut que ça vaille vraiment le coup. Or, de plus en plus de consommateurs doutent des "bonnes affaires" proposées pendant les soldes. Certains prix semblent artificiellement gonflés avant d'être "cassés", les réductions paraissent parfois floues... La confiance s'effrite.

Du côté des commerçants, le constat est le même. Les marges sont faibles, les stocks limités, et la concurrence avec la vente en ligne est rude. Beaucoup préfèrent désormais organiser leurs propres opérations promotionnelles quand cela les arrange, plutôt que de s'aligner sur un calendrier imposé. Pour certaines enseignes, les soldes ne sont même plus rentables.

Alors, faut-il en finir avec les soldes ? Pas forcément, mais il est peut-être temps de les repenser. Moins de promos "en trompe-l'œil", plus de transparence sur les prix, des réductions vraiment utiles pour vider les stocks... Et pourquoi ne pas redonner aux soldes leur rôle d'origine : permettre aux commerçants d'écouler leurs invendus de façon claire et équitable, et aux consommateurs de faire de vraies bonnes affaires ?

Au sommaire dans les Feuilles de Chou de ce mois

SÉCURITÉ

COORDONNÉES BANCAIRES : NE JAMAIS LES DONNER	2
DOUBLE AUTHENTIFICATION OBLIGATOIRE SUR LE SITE DES IMPÔTS	3

VOITURE

BATTERIES LITHIUM-ION : UN CASSE-TÊTE POUR LES ASSURANCES	4
-----------------------------------------------------------------	---

CANICULE

COMMENT LIMITER LA CHALEUR INTÉRIEURE ET ALLÉGER SA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ?	5
VIVRE AVEC LA CHALEUR : UN SITE POUR MIEUX AFFRONTER LES FORTES TEMPÉRATURES	7

VOYAGE

GUIDE : COMMENT PASSER DES VACANCES PLUS ÉCOLOGIQUES ?	8
--------------------------------------------------------------	---



Sécurité

COORDONNÉES BANCAIRES : NE JAMAIS LES DONNER

« Mon code, c'est le 405... ». Une sonnerie retentit et stoppe l'énumération. Peut-être avez-vous entendu ce spot à la radio ? Il fait partie, avec des encarts publicitaires diffusés dans la presse, d'une grande campagne de sensibilisation lancée par le ministère de l'Économie et des Finances, la Banque de France, la Fédération bancaire française et l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement. Son but : nous mettre en garde contre les tentatives d'arnaque bancaire.

L'arnaque a des formes diverses : une carte bancaire piratée, un RIB falsifié pour amener à faire un virement vers un compte bancaire détenu par un escroc, ou encore un faux conseiller bancaire invitant à communiquer les codes d'authentification pour bloquer de prétendues opérations frauduleuses.

Face à ces tentatives, pour se prémunir, il existe des règles impératives et des précautions.



Des règles

- Un conseiller bancaire ne vous demandera jamais un code, un mot de passe ou un identifiant, ni d'effectuer ou de valider une opération financière,
- La Banque de France ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires, d'informations personnelles ou l'annulation d'une opération bancaire,
- L'administration fiscale ne vous adressera en aucune manière une invitation à remplir un formulaire en ligne pour obtenir un remboursement sans vous connecter à votre espace personnalisé. Elle ne vous enverra pas non plus de SMS au sujet d'une amende impayée.

Des précautions pour les moyens de paiement.

- Ne jamais utiliser les liens présents dans un message lorsque vous n'êtes pas certain de l'identité de l'expéditeur,
- Vérifier que la page web est sécurisée (son nom doit commencer par https) lorsqu'on paie sur internet,
- Privilégier une solution d'authentification forte (application bancaire sur smartphone ou montre connectée, etc.) pour vos paiements en ligne,
- Ne jamais communiquer vos données de sécurité (identifiants, mots de passe, etc.) à qui que ce soit,

- Ne pas conserver vos données de sécurité sur un support physique (carnet, post-it, etc.) ou informatique (disque dur, messagerie électronique, fichier présent sur votre ordinateur portable, etc.).

Victime d'une fraude aux moyens de paiement ?

Il faut réagir très vite en trois temps :

- Faire opposition au moyen de paiement concerné (carte, chèque, etc.) en contactant votre établissement bancaire,
- Signaler les opérations de paiement frauduleuses aux forces de l'ordre,
- Contacter votre banque pour contester les opérations de paiement frauduleuses.

Pour en savoir + pour les démarches en cas de fraude : consulter Service-Public.fr

DOUBLE AUTHENTICATION OBLIGATOIRE SUR LE SITE DES IMPÔTS

L'administration fiscale a décidé de renforcer la sécurité de sa plateforme Impots.gouv.fr. Depuis la fin juin, la double authentification automatique est obligatoire pour 38 millions de particuliers. Qu'est-ce que cela signifie et comment ça marche ?

Depuis le 25 juin, après avoir saisi votre identifiant fiscal et mot de passe habituels, vous devrez obligatoirement renseigner un code de sécurité à six chiffres. Ce précieux code arrive directement dans votre boîte email via l'adresse dédiée otp@authentification.impots.gouv.fr.

La mesure a été décidée suite à l'explosion ces dernières années des tentatives d'usurpation d'identité et de fraude en ligne. La mesure a d'abord été expérimentée sur les départements de l'Eure-et-Loir et du Pas-de-Calais. Le dispositif, relativement simple et compatible avec tous les supports (ordinateur, mobile, application), a convaincu la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) d'étendre la mesure sur l'ensemble du territoire.

Le système est prévu pour seulement trois tentatives avant blocage. Autrement dit, si un robot ou un pirate essaie de forcer votre accès, il devra avoir beaucoup de chance. Quant au code de sécurité envoyé par mail, il est valable 30 minutes.

Les utilisateurs réguliers, qui se connectent plusieurs fois par mois ou par trimestre, n'auront pas à entrer un code à chaque connexion. Le système prévoit une validation de six mois après la première connexion réussie. Cela ne fonctionne que si vous essayez de vous reconnecter depuis le même terminal (même appareil et navigateur), vous n'aurez pas besoin de ressaisir un code pendant un semestre entier. Autrement, en cas de tentative de connexion depuis un nouvel endroit, un nouveau code de sécurité sera demandé.

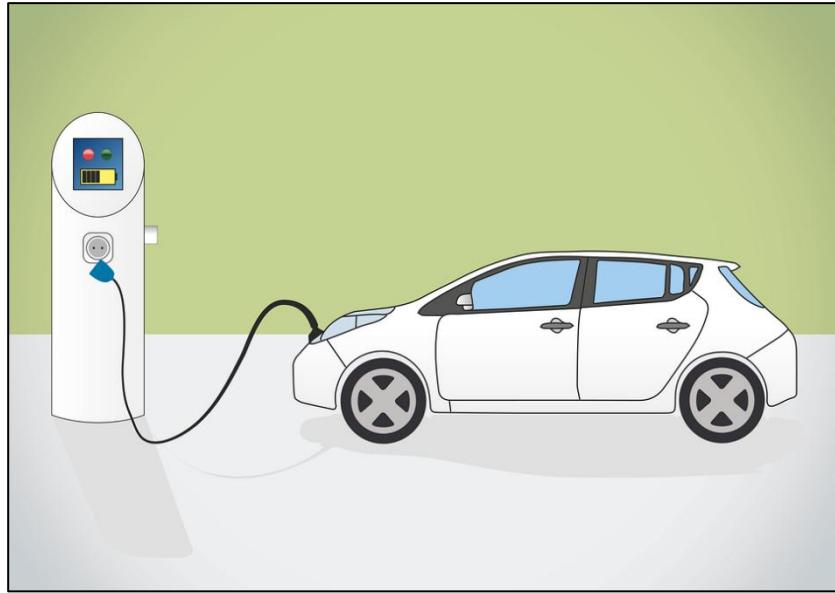
Les centres des Finances publiques sont mobilisés pour accompagner les usagers s'ils sont perdus face à ce nouveau mode de connexion. Après les particuliers, la DGFiP prévoit de généraliser la mesure également aux professionnels.

Pour rappel, bien que la double authentification réduit fortement les risques de piratage, cela ne fonctionne qu'à condition d'utiliser des mots de passes variés sur les différents services. Encore trop de personnes utilisent le même mot de passe partout. Il suffit qu'un seul des services soit compromis pour que les pirates prennent le contrôle de tous les comptes de l'utilisateur.

BATTERIES LITHIUM-ION : UN CASSE-TÊTE POUR LES ASSURANCES

L'essor des voitures électriques, portées par les enjeux environnementaux et les politiques de transition énergétique, transforme en profondeur le secteur automobile. Mais cette évolution soulève de nouvelles questions pour les assureurs, notamment en raison des risques spécifiques liés aux batteries lithium-ion.

Ces batteries, au cœur des véhicules électriques, sont performantes mais potentiellement instables. En cas d'accident, elles peuvent provoquer des incendies difficiles à maîtriser. Le lithium qu'elles contiennent réagit fortement à l'oxygène, ce qui complique l'intervention des secours et entraîne souvent des dégâts lourds, voire la destruction complète du véhicule. Pour les assureurs, cela signifie des sinistres plus coûteux à gérer.



Les compagnies ne couvrent d'ailleurs pas toujours l'intégralité des risques. Les pannes de batteries restent généralement à la charge des constructeurs, ce qui peut limiter la prise en charge en cas de problème. De plus, obtenir une couverture complète peut s'avérer plus onéreux, surtout pour les conducteurs ayant un malus.

Afin de mieux encadrer ces enjeux, l'Union européenne a instauré en 2024 un "passeport batterie". Obligatoire pour tous les véhicules neufs, ce document rassemble des informations techniques essentielles : capacité, durée de vie estimée, performance, rendement... Il permet aux assureurs de mieux évaluer les risques liés à chaque véhicule. Toutefois, l'impact réel de cette mesure sur les tarifs d'assurance reste encore limité à ce jour.

Pour les conducteurs, le choix d'une assurance adaptée devient crucial. Face au risque d'incendies, opter pour une prise en charge particulièrement complète est incontournable. Idéalement, l'intégralité du véhicule doit être couvert, ce qui comprend tous les équipements attachés ou non au véhicule.

La destruction du câble de recharge, généralement assez cher, doit également être prise en charge par le contrat. De même que les systèmes de prévention que vous avez éventuellement installés sur votre voiture.

Il faut également rechercher spécifiquement une couverture pour les dommages liés à la batterie. Ces aspects du cahier des charges sont extrêmement importants pour savoir à quoi vous attendre quelle que soit la situation.

Si vous souhaitez une tranquillité d'esprit supplémentaire, il est d'ailleurs recommandé d'opter pour une assurance qui couvre ces dommages qu'il s'agisse de votre véhicule ou si vous choisissez l'assureur lors d'une location. L'assistance 24h/24, la responsabilité civile, la défense en cas de litige, ou encore la protection contre le vol sont également à vérifier dans le contrat.

Avec un marché de l'assurance en pleine adaptation, comparer les offres et lire attentivement les garanties proposées reste la meilleure manière de circuler en voiture électrique en toute sérénité.

Canicule

COMMENT LIMITER LA CHALEUR INTÉRIEURE ET ALLÉGER SA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ?

La canicule s'installe en France et la chaleur s'invite dans les logements. Cette chaleur met à rude épreuve notre confort, mais aussi nos appareils électriques. Pourtant, quelques gestes simples permettent de limiter la température intérieure... et de réduire la consommation d'énergie.

Fermer les volets, aérer tôt le matin, éviter les sources de chaleur inutiles : ces réflexes bien connus peuvent vraiment faire la différence. Mais on oublie souvent que nos appareils électriques participent eux aussi à la montée en température des logements.



Veille prolongée : une chaleur discrète mais bien réelle

De nombreux appareils restent en veille continue, générant une petite chaleur invisible... mais cumulative. Selon l'ADEME, ces veilles représentent jusqu'à 11 % de la consommation électrique d'un foyer.

Parmi les principaux coupables :

- Téléviseurs
- Consoles de jeux (PS5, Xbox...)
- Box internet
- Ordinateurs de bureau ou portables en veille prolongée

Même éteints, ces appareils peuvent continuer à chauffer légèrement s'ils restent branchés. En pleine canicule, toute chaleur évitable compte. Le bon réflexe : éteindre totalement ou débrancher les équipements inutilisés pendant plusieurs heures.

Cuisine : des appareils qui chauffent vraiment

Certains équipements de cuisine dégagent une chaleur bien perceptible, même s'ils ne fonctionnent que peu de temps :

- Fours encastrables, dont la chaleur persiste longtemps après usage
- Lave-vaisselle et lave-linge, qui produisent de l'eau chaude et réchauffent l'air ambiant
- Cafetière, bouilloire, micro-ondes, à débrancher systématiquement une fois utilisés

Les réfrigérateurs sont un cas particulier : s'ils sont encrassés, mal ventilés ou surchargés, ils doivent travailler davantage pour maintenir le froid... et donc chauffent plus par l'arrière. Un dégivrage régulier et un nettoyage des grilles d'aération permettent à la fois de limiter leur consommation et leur dégagement thermique.

Ventilateurs et climatiseurs : utiles mais pas sans limites

Ces alliés contre la chaleur peuvent eux-mêmes devenir des sources de surchauffe s'ils tournent en continu. Le moteur d'un ventilateur chauffe légèrement, surtout s'il s'agit d'un modèle ancien, et un climatiseur mal entretenu peut surconsommer pour un effet limité.

Quelques astuces :

- Ne pas les laisser tourner en permanence 24/24h
- Dépoussiérez les pales et le moteur des ventilateurs
- Nettoyez régulièrement l'ensemble des filtres des climatiseurs

Bureau : attention à la chaleur latente

Dans un espace de télétravail, les PC portables ou fixes peuvent chauffer fortement, surtout s'ils sont utilisés de manière intensive. Il est conseillé de :

- Les installer sur un support ventilé
- Éteindre les imprimantes ou écrans inutilisés
- Désactiver les veilles prolongées automatiques

Lumière et chauffage : pensez aussi à eux

- Remplacez les ampoules halogènes ou incandescentes par des LED, qui chauffent beaucoup moins.
- Débranchez les chauffages électriques, même hors saison, en particulier dans les logements anciens ou mal ventilés : un déclenchement accidentel n'est jamais exclu en cas de dysfonctionnement ou de tension sur le réseau.

Ces gestes simples permettent de gagner en fraîcheur, en sécurité et sur la facture électrique.

VIVRE AVEC LA CHALEUR : UN SITE POUR MIEUX AFFRONTER LES FORTES TEMPÉRATURES

Chaque été, les vagues de chaleur se répètent, parfois plus longues, plus intenses, et de plus en plus fréquentes. Face à ces épisodes climatiques qui mettent la santé de tous à rude épreuve, Santé publique France a lancé un site pratique et utile : "Vivre avec la chaleur". Un outil gratuit, simple d'accès, pour mieux comprendre les risques et adopter les bons réflexes.

On pense souvent que seuls les plus âgés ou les plus fragiles sont concernés par les risques liés à la chaleur. Mais en réalité, nous sommes tous exposés : enfants, adultes actifs, sportifs, travailleurs en extérieur... Et les bons gestes ne sont pas toujours connus ou bien appliqués.

Le site www.vivreaveclachaleur.fr a été créé par Santé Publique France pour centraliser toutes les informations essentielles : prévenir les coups de chaleur, adapter son comportement, protéger ses proches et rester informé pendant les périodes de fortes températures.

Conçus avec des experts de l'Insep (pour les conseils liés au sport) et de l'Ademe (pour l'habitat), ces contenus sont classés autour de deux thématiques clés : le logement et l'activité sportive.

Le site propose plusieurs rubriques utiles :

- Les bons gestes à adopter : s'hydrater, se rafraîchir, éviter les efforts, maintenir son logement au frais...
- Des conseils adaptés à chaque situation : pour les parents de jeunes enfants, les personnes âgées, les travailleurs, les sportifs, ou encore les personnes vivant seules.
- Des vidéos et infographies faciles à comprendre et à partager.

En période de canicule, les effets sur la santé peuvent être graves : malaise, déshydratation, aggravation de maladies chroniques, voire décès. En 2023, plus de 5000 décès en excès ont été enregistrés lors des périodes de fortes chaleurs. Or, beaucoup de ces conséquences peuvent être évitées, à condition d'avoir les bons réflexes. La prévention reste la meilleure des protections.



Pour accéder au site : <https://www.vivreaveclachaleur.fr>

Voyage

GUIDE : COMMENT PASSER DES VACANCES PLUS ÉCOLOGIQUES ?

Pour de nombreux Français, passer de bonnes vacances, c'est partir loin. La France propose pourtant des destinations de rêve, mêlant de plus en plus respect de l'environnement, bien-être et déconnexion. La France est d'ailleurs la première destination touristique au monde !

Si nous voulons continuer à profiter de sites exceptionnels, plusieurs actions s'imposent pour mieux respecter la faune et la flore, préserver la ressource en eau, limiter les pollutions et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Alors que plusieurs régions s'organisent et tentent de proposer un autre modèle, nous pouvons aussi participer, en tant que citoyens, à l'émergence d'un tourisme plus durable, moins carboné et plus respectueux de la nature et du vivant. Comment ? En repensant notre manière de voyager, mais aussi en évitant de faire des choix qui auront des impacts négatifs sur l'environnement.

Voyager : oui, mais pour quelle destination et avec quels modes de déplacement ? Comment profiter de vacances bien méritées, tout en participant à la préservation des ressources ? Comment éviter de contribuer à la surproduction de déchets ? Comment protéger des écosystèmes fragiles ?

Ce guide vous apporte des réponses et des solutions concrètes.

Vous pouvez retrouver le guide de l'ADEME gratuitement sur cette page :

✉ <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/8328-comment-passer-des-vacances-plus-ecologiques--9791029725531.html>



Ont contribué à la rédaction du N°140 des Feuilles de Chou :

Jean-Louis Biot, Frédéric Chardon, Dominique Lassarre, Christophe Prud'homme, Corinne Rabier, Julie Redler, Roseline Vivès.



Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon

4, rue Jean Bouin 30000 NÎMES - 07.82.76.30.48 - publications@adeic-lr.fr

Directeur de la publication : Christophe Prud'homme

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Crédits photos : Adéic, Pixabay, Wikimedia, flickr,

Pexels, PxHere

